

# La « doctrine sociale » : une vie cherchant à normer la vie.

par Luc Dubrulle, Prêtre, Institut Catholique de Paris

Passer du livre à un site est sans doute une occasion de mieux comprendre la nature de la doctrine sociale de l'Église. En effet le piège du « bouquin », c'est de comprendre la doctrine sociale de l'Église comme un ensemble de textes, comme un paquet un peu ficelé, comme un objet qu'il faudrait s'approprier. Le piège, c'est de réduire la doctrine à des textes, de la réduire au discours. Or le discours est certes un moment normatif important, mais il n'est pas le tout de la doctrine sociale de l'Église !

Car quand on dit « doctrine sociale de l'Église », l'accent est moins sur l'objet, le produit texte, que sur le sujet agissant, à savoir l'Église, qui précisément en matière sociale est en plein chantier, en plein travail : la bonne nouvelle, l'Évangile qu'elle proclame a une dimension sociale, une force sociale.

Compendium n° 79. « La doctrine sociale est de l'Église parce que l'Église est le sujet qui l'élabore, la diffuse et l'enseigne. Elle n'est pas la prérogative d'une composante du corps ecclésial, mais de la communauté tout entière : elle est l'expression de la façon dont l'Église comprend la société et se situe à l'égard de ses structures et de ses mutations. Toute la communauté ecclésiale – prêtres, religieux et laïcs – concourt à constituer la doctrine sociale, selon la diversité des devoirs, des charismes et des ministères en son sein. »

C'est là tout le travail de réflexion et d'action des catholiques. Vient ensuite le moment du discours magistériel :

« Les contributions multiples et multiformes – expressions elles aussi du « sens surnaturel de foi qui est celui du peuple tout entier » – sont assumées, interprétées et unifiées par le Magistère, qui promulgue l'enseignement social comme doctrine de l'Église. »

Il apparaît bien dans ce n° 79 du compendium combien la doctrine sociale de l'Église se comprend comme une vie, un chantier en plein travail : c'est un réseau d'éléments divers qui veut entraîner à l'action. De ce point de vue, peut-être que le site permet de mieux saisir ce dont il s'agit vraiment.

D'ailleurs, comment s'est constituée la doctrine sociale de l'Église ? [\*Rerum novarum\*](#), l'encyclique fondatrice de 1891 ne tombe pas du ciel. C'est tout un fonctionnement de pratiques et de recherches de réseaux catholiques, dès 1820, qui amène Léon XIII à écrire sa fameuse encyclique. D'une part, de multiples initiatives tentent de concrétiser les idées chrétiennes pour offrir des éléments de

solution pratique à la question sociale. D'autre part, des recherches, des réflexions, notamment sur le rapport entre charité et justice, tentent de proposer des modèles de pensée pour donner au Règne du Christ son extension sociale. Ces hommes se rencontrent, ils s'opposent, ils s'associent, ils vont à Rome, ils demandent au pape de parler. Il est significatif que Léon XIII autorisa le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, à dire que *Rerum novarum* fut la récompense des pèlerinages ouvriers français à Rome appelant la parole du pape. L'encyclique est le fruit d'un réseau de contributions multiples, que la lecture attentive du texte permet d'ailleurs de détecter.

Il faut comprendre ces contributions pour comprendre la doctrine, sinon on comprend des mots vides, et l'on fait de la doctrine sociale de l'Église un squelette en isolant les textes de leur épaisseur charnelle. Le magistère est précédé par des contributions qu'il assume, interprète, unifie dans un texte. Puis, une fois écrit et diffusé, le discours – la doctrine écrite –, entraîne à son tour de multiples mises en pratiques et des études pour déployer son interprétation : caisses de secours, sursalaire familial, associations multiples, journaux, congrès, semaines sociales, etc.

La doctrine sociale c'est donc cet ensemble de pratiques et de réflexions qui provoque un moment normatif – l'encyclique – qui entraîne à son tour de multiples pratiques et réflexions, l'action catholique au sens le plus noble du terme. Jean Paul II écrivait : « *il faut rappeler aussi la dimension pratique et, en un sens, expérimentale de cette doctrine* » (*Centesimus annus* 59). Et dans *Sollicitudo rei socialis*, au n° 41, il insiste sur le fait que cette doctrine « a pour but d'orienter le comportement chrétien », qu'elle est « destinée à guider la conduite de l'homme. »

De ce point de vue, il faut se garder de comprendre la doctrine sociale comme une idéologie. Elle appartient à la théologie morale ! Or la vérité de la théologie morale est une vérité de l'action. De ce fait, la vérité de la doctrine sociale de l'Église est à chercher dans les actions qu'elle entraîne. La vérité morale de la doctrine se situe dans ce qu'elle produit, dans son efficacité pratique. La finalité de la Doctrine sociale, c'est l'action vraie, c'est-à-dire l'action juste ! C'est la vie dans la vérité et dans l'amour ! C'est d'aimer en vérité !

Autrement dit, la doctrine est certes un corpus de textes, mais elle est beaucoup plus que cela ! Elle est une vie cherchant à normer la vie : et c'est dans sa fonction normative qu'elle est doctrine. Mais cette fonction normative est une fonction pratique, qui trouve sa vérité dans l'action, au point que c'est peut-être tout autant l'action qui donne de croire aux principes ! « *Plus que jamais, l'Église sait que son message social sera rendu crédible par le témoignage des œuvres plus encore que par sa cohérence et sa logique internes.* » (*Centesimus annus* n° 57).

Ainsi le passage du livre au site, qui n'invalide pas le livre, peut nous permettre de mieux comprendre le fonctionnement de la doctrine comme réseau. Ce réseau a sa source dans la Trinité, dans le projet de Dieu pour ce monde manifesté en Jésus-

Christ. C'est un réseau de pratiques sociales, de réflexions, qui amènent un moment normatif du magistère, à proprement parler le discours social de l'Église. Et tout cela a un effet d'entraînement de l'humanité dans des modes de vie, dans l'action qu'il faut toujours réfléchir à nouveau compte tenu des contingences : cela constitue une science pratique de la charité dans la vérité.

Publié dans la *Lettre des Semaines sociales de France* n° 66 - avril 2012 ; *Les carnets du Ceras* - p. 6 et 7

Pour citer l'article : <https://www.doctrine-sociale-catholique.fr//la-doctrine-sociale-en-debat/175-la-doctrine-sociale-une-vie-cherchant-a-normer-la-vie>